



SERVICE
PUBLIC
ASSAINISSEMENT
NON
COLLECTIF

ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il convient d'**effectuer régulièrement les différentes opérations d'entretien listées ci-dessous** pour **un fonctionnement optimal et la pérennité** de votre système d'assainissement.

Il est également important de **garder tous les regards de visite accessibles** et de **ne réaliser aucune plantation**, dont les racines peuvent détériorer les ouvrages, **à moins de 3 mètres** du dispositif d'assainissement.

Enfin, **aucun véhicule ne doit circuler et aucune charge lourde n'être entreposée** sur le système d'assainissement.

OPERATIONS D'ENTRETIEN

- **Bac dégraisseur** : si ce dispositif est présent, **il est nécessaire d'enlever la couche flottante de graisse environ tous les 3 mois** (à adapter en fonction du volume utile du dégraisseur et des conditions d'utilisation) et de **le vidanger complètement en même temps que la fosse**.
- **Fosse septique ou toutes eaux** : la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile. Le SPANC effectuera la mesure du niveau de boue lors du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien.
- **Préfiltre décolloïdeur** : si ce dispositif est présent, il se trouve au niveau du regard de sortie d'une fosse toutes eaux ou dans un regard après la fosse. Il doit être accessible en permanence pour permettre un contrôle régulier. **La garniture** (pouzzolane, bille plastique, ...) qu'il contient, doit être **lavée tous les 6 mois au jet d'eau (en dehors de la fosse) et changée à chaque vidange de fosse**. Un dépôt de boues ou de graisse sur la garniture témoigne de la nécessité de vidanger la fosse toutes eaux.
- **Epurateur (filtre à cheminement lent ou filtre bactérien percolateur)** : cet ouvrage est présent uniquement dans les filières anciennes mises en place selon une réglementation antérieure à 1982. Il contient un matériau filtrant constitué dans la majorité des cas de pouzzolane. Il doit être maintenu accessible afin de pouvoir extraire et laver le matériau filtrant à l'extérieur de l'ouvrage. D'après les documentations techniques, ces ouvrages doivent être entretenus annuellement.

Nous vous conseillons de noter soigneusement les opérations d'entretien que vous effectuez ainsi que d'exiger et conserver les bons de vidange qui vous seront réclamés lors du contrôle périodique de votre installation.

Vous trouverez au verso un tableau pour noter ces opérations.

Centre Technique - 31, rue Neuve, Le Poteau Vert - 29187 CONCARNEAU CEDEX
Tel : 02.98.50.12.50 Fax : 02.98.60.65.42

Email : spanc@cc-concarneaucornouaille.fr - <http://www.cc-concarneaucornouaille.fr>

Concarneau Elliant Melgven Névez Pont-Aven Rosporden Saint-Yvi Tourc'h Tréguinc

